



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

-----Partie réservée aux services instructeurs-----

Dossier reçu à l'OEC le :

Axe thématique :

Prévention – Economie circulaire – Economie de ressources

Gestion – recyclage – Valorisation des déchets

Financement :

CPER 2021-2027

Fonds Propres OEC

Autres :

Tous les documents doivent être envoyés sous format numérique aux adresses suivantes

courrier@oec.fr

service-ecgd@oec.fr

Seule la transmission d'un dossier COMPLET fera l'objet d'un examen de la demande

1 – LA DEMANDE DE SUBVENTION

Je soussigné (e)

.....

agissant en qualité de : représentant légal représentant dument mandaté

de.....

sollicite par la présente demande une aide financière pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessous et certifie :

- être régulièrement déclaré ;
- être en règle à l'égard de la réglementation en vigueur notamment sociale, fiscale et environnementale ;
- disposer des autorisations nécessaires à la réalisation de l'opération
- ne pas encourir de procédure collective;
- exactes et sincères les informations fournies dans le présent dossier ;
- avoir pris connaissance des règles générales d'attribution des aides de l'Office de l'Environnement de la Corse
- que l'opération pour laquelle je sollicite une aide financière n'a pas commencé ou qu'elle n'a pas donné lieu à des engagements fermes avant la date de réception à l'OEC du dossier de demande d'aide

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le dossier de demande d'aide financière de l'OEC dans le cadre du CPER 2021/2027 pour mon opération consistant à :

.....
.....

J'ai bien noté :

- que ce dossier ne sera examiné que si tous les documents et renseignements demandés y sont joints,
- qu'en cas d'accord de financement, seules les dépenses réalisées entre la date de réception à l'OEC du dossier de demande d'aide et la date de fin de l'opération seront prises en compte.

Fait, le à

Signature :
et cachet de l'organisme

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

2 - LE BENEFICIAIRE

Nom ou Raison sociale

.....

Enseigne ou nom commercial :

.....

Adresse du siège social

.....

N°SIRET :

Représentant légal : Madame Monsieur

NomPrénom.....Qualité/fonction.....

Tél. Courriel :

Délégation de signature à : Madame Monsieur (joindre la délégation au courrier)

NomPrénom.....Qualité/fonction.....

Tél. Courriel :

Contact-projet : Madame Monsieur

NomPrénom.....Qualité/fonction.....

Tél. Courriel :

Forme juridique (*cocher la case*) : SA SARL EURL SAS

Entreprise individuelle Association Organisme Consulaire Collectivité locale

Autre :

Taille de l'entreprise (annexe 1) Petite Moyenne Grande

Régime de TVA : Assujetti Assujetti partiel Non assujetti

Aides de minimis perçues au cours des 3 derniers exercices fiscaux : Oui Non

(Si oui joindre l'annexe 2 dûment remplie)

3 - L'OPERATION – INFORMATIONS TECHNIQUES

Intitulé de l'opération :

.....

Localisation de l'opération

Commune	Département	Code postal

Description du projet :

.....

Calendrier prévisionnel du projet

Date DEBUT opération (Devis accepté, commande, passation marché...)	Date Fin de l'opération (Date de mise en service)
...../...../...../...../.....

Objectifs poursuivis :

.....

Résultats attendus :

.....

4 - L'OPERATION – INFORMATIONS FINANCIERES

Dépenses		<i>Montants</i>	
		HT	TTC
Investissements matériels	<i>Installations et aménagements matériels</i>		
	<i>Constructions</i>		
	<i>Autres</i>		
Prestations intellectuelles	<i>Étude</i>		
	<i>MO</i>		
Autres (Préciser)			
TOTAL			

2/soutiens financiers nécessaires à la réalisation du projet

Cout total projet :	Financements publics estimés nécessaires pour le projet	Montant de la subvention OEC sollicitée
€ HT	€ HT	€
€ TTC	€ TTC	€

3/ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

		<i>Montant</i>	<i>Taux</i>
AIDES PUBLIQUES	OEC		
	ADEME		
	Dotation Quinquennale		
	DETR		
	Autre (préciser)		
AUTRES AIDES (Préciser)			
AUTRES FINANCEMENTS	<i>Emprunts</i>		
	<i>Crédit-bail</i>		
	<i>Fonds propres</i>		
	<i>Autres</i>		
TOTAL			

Annexe 1 - Taille de l'entreprise

Définition communautaire des micros, petites et moyennes entreprises (résumé) :

Catégories de PME	Effectifs		Chiffre d'affaires	Ou	Total du bilan
Microentreprise	< 10	ET	≤ 2 millions d'euros		≤ 2 millions d'euros
Petite entreprise	< 50		≤ 10 millions d'euros		≤ 10 millions d'euros
Entreprise moyenne	< 250		≤ 50 millions d'euros		≤ 43 millions d'euros

Le critère d'« AUTONOMIE » de la PME :

Afin de mieux appréhender la réalité économique des PME et d'exclure de cette qualification les groupes d'entreprises dont le pouvoir économique excéderait celui d'une PME, il convient de distinguer les différents types d'entreprises :

Les entreprises autonomes :

Toute entreprise qui n'est pas qualifiée comme entreprise partenaire ou comme entreprise liée.

Les entreprises partenaires :

Sont entreprises partenaires des entreprises dont l'une (entreprise amont) détient, seule ou avec une entreprise liée, 25% ou plus du capital ou des droits de vote de l'autre (entreprise aval).

Une entreprise ne peut PAS être considérée comme une PME si 25 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote sont contrôlés par un ou des organismes publics ou collectivités publiques.

Une entreprise peut toutefois être qualifiée d'autonome en présence de certaines catégories d'investisseurs, (par ex. sociétés publiques de participation, sociétés de capital à risque, universités, investisseurs institutionnels y compris fonds de développement régional, autorités locales autonomes (< 5 000 habitants et budget < 10 M€).

Les entreprises liées :

Sont des entreprises liées des entreprises dont l'une est en position de contrôle de l'autre (actionnariat majoritaire, influence dominante sur l'administration ou la direction, accord particulier...)

Afin de renforcer les mesures d'incitation pour l'investissement en fonds propres dans des PME, une présomption qu'il n'y a pas d'influence dominante sur l'entreprise considérée a été introduite.

Annexe 2 – Déclaration des Aides De Minimis

ENTREPRISE :SITE DE
 N° de SIREN Nombre de sites juridiquement regroupés sous le même SIREN

Intitulé de l'aide présentement demandée :

Ensemble des aides d'Etat dites « *de minimis* », tous domaines confondus, ayant fait l'objet d'un versement à l'entreprise (et non seulement au site concerné) au cours des 3 derniers exercices fiscaux précédant la date de signature de cette déclaration ; ou aides déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement sous 3 ans :

Description de l'aide	Date de décision	Montant de l'aide de minimis	Organisme
TOTAL			

Le terme *de minimis* désigne une aide d'Etat versée par tout organisme public en dehors de tout régime d'aide notifié à la Commission européenne ou en dehors de tout régime-cadre exempté.

Les aides *de minimis* sont qualifiées comme telles dans la convention d'attribution de l'aide.

Le montant brut total des aides *de minimis*, octroyées à une même entreprise ne peut excéder 200.000 euros sur une période de 3 exercices fiscaux.

L'ADEME et l'OEC doivent obtenir de l'entreprise concernée, avant l'octroi de l'aide, une déclaration relative aux autres aides *de minimis* qu'elle a reçues au cours des deux précédents exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours.

2) Ensemble des aides publiques reçues ou envisagées pour le projet présenté :

Description de l'aide et nom de l'organisme sollicité	Date de décision	Montant de l'aide	Montant de minimis

Je soussigné,, en tant que
 certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus

Date :

Signature :

Tampon :

5 - PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

COLLECTIVITES LOCALES, ETABLISSEMENTS PUBLICS, ORGANISMES D'ETAT

▪ Pièces communes à toutes les demandes de subventions :

- Une demande de subvention signée du porteur du projet ou de son représentant légal.
- La délibération de l'organe compétent de la collectivité territoriale ou de l'organisme public, visée par le contrôle de légalité approuvant le projet et le plan de financement précisant l'origine et le montant des moyens financiers.
- Une note précise indiquant :
 - L'intérêt de l'opération,
 - Le cas échéant, les résultats attendus,
 - S'il s'agit d'une tranche ou d'une phase, préciser l'intégration dans l'ensemble et le déroulement de celui-ci.
- Un ou des devis détaillés, ou des documents datés et indiquant le nom de l'organisme qui les a établis permettant d'apprécier le montant de l'opération.
- Pour les aides déjà obtenues, une copie de la ou des décisions.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Le cas échéant, une attestation du banquier accordant le prêt (sous réserve de l'obtention des aides).

▪ Pièces supplémentaires pour les travaux et les équipements en matériels :

Travaux :

- Le programme détaillé des travaux, le devis estimatif et descriptif des travaux et, sauf pour les opérations simples, le dossier d'avant-projet définitif ou le dossier de projet, le plan de situation, plan de masse des travaux.

Equipement en matériel :

- Les prévisions d'utilisation de ce matériel. S'il s'agit d'un renouvellement, la justification de l'amélioration apportée
- Si le matériel est financé par crédit-bail, le contrat de crédit-bail.

D'autres pièces, estimés nécessaires à l'instruction du dossier par le service technique concerné, pourront être demandées

ASSOCIATION LOI 1901

- Une demande de subvention signée du porteur du projet ou de son représentant légal.
- Les statuts de l'association et la date de création, ainsi que son numéro SIRET.
- La composition du Conseil d'Administration.
- La délibération relative aux pouvoirs des personnes habilités à engager l'association.
- La liste nominative du personnel de l'association, les fonctions rétribuées et montant de ces rémunérations.
- L'activité de l'association pendant l'année écoulée et le calendrier des mois à venir.
- Les subventions attendues pour l'exercice en cours.
- Délibération de l'organe compétent, approuvant le projet, et le plan de financement, précisant l'origine et le montant des moyens financiers.
- Une note précise indiquant :
 - l'intérêt de l'opération,
 - le cas échéant, les résultats attendus,
 - le calendrier de l'opération,
 - s'il s'agit d'une tranche ou d'une phase, préciser l'intégration dans l'ensemble et le déroulement de celui-ci.
- Un ou des devis détaillés, ou des documents datés et indiquant le nom de l'organisme qui les a établis permettant d'apprécier le montant de l'opération.
- Pour les aides déjà obtenues, une copie de la ou des décisions.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- L'attestation sur l'honneur de la régularité fiscale et sociale de l'association
- Dans la mesure où la date de création de l'organisme demandeur le permet, les documents comptables ci-après : les comptes financiers approuvés et signés des deux derniers exercices, le rapport du commissaires aux comptes pour les associations dont le montant d'aides publiques est supérieur ou égal à 153 000 € (article L612-4 du code de commerce), ou, s'agissant du dernier exercice clos, ces documents provisoires s'ils sont disponibles, les documents comptables prévisionnels pour l'année en cours.
- Le cas échéant, une attestation du banquier accordant le prêt (sous réserve de l'obtention des aides).

Toutes ces pièces devront être certifiées sincères par le Président de l'association.

D'autres pièces, estimées nécessaires à l'instruction du dossier par le service technique concerné, pourront être demandées

SOCIETES OU ENTREPRISES

- Une demande de subvention signée du porteur du projet ou de son représentant légal, contenant son nom (raison sociale), son adresse, son numéro SIRET.
- L'extrait K bis et l'inscription au registre ou répertoire concerné.
- Le pouvoir habilitant le signataire à engager l'organisme demandeur.
- La Délibération de l'instance compétente, approuvant le projet, et le plan de financement prévisionnel, précisant l'origine et le montant des moyens financiers.
- Les statuts de l'organisme demandeur.
- Un ou des devis détaillés, ou des documents datés et indiquant le nom de l'organisme qui les a établis permettant d'apprécier le montant de l'opération.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- L'imprime ad hoc attestant de la régularité fiscale et sociale de la société ou de l'entreprise.
- Pour les opérations d'investissement :
 - L'étude faisabilité technico économique relative au projet,
 - Le compte prévisionnel d'exploitation propre au projet sur 5 ans,
 - Le tableau présentant la durée de l'investissement des équipements du projet
- Le cas échéant, une attestation du banquier accordant le prêt (sous réserve de l'obtention des aides). Dans le cas d'une opération financée en tout ou partie par crédit-bail, le projet de contrat et l'engagement du bénéficiaire à se porter acquéreur du bien financé par crédit-bail au terme de celui-ci.

Toutes ces pièces devront être certifiées sincères par la personne habilitée.

D'autres pièces, estimées nécessaires à l'instruction du dossier par le service technique concerné, pourront être demandées